Un moment d'exception

Antoine Garapon

Nous avons décidément beaucoup de mal à penser le moment politique qui est le nôtre et à sortir de la sidération que provoque l'expérience insolite d'un temps sans durée, où le passé semble définitivement aboli et l'avenir pas encore représentable. Nous en faisons tous les jours l'expérience dans nos vies arrêtées, mais également dans la conduite de cette crise par notre gouvernement. C'est peut-être là le cœur de l'état d'urgence sanitaire : avant d'être caractérisé par une dérogation juridique, possiblement dévastatrice, il consiste en une suspension du temps et, plus encore, une suspension de la légalité propre à chaque domaine, qu'il soit politique, économique ou géopolitique. Le gouvernement, tout concentré qu'il est sur la lutte contre la pandémie, a décidé de s'exonérer, unilatéralement pourrait-on dire, de ces lois.

La crise opère donc un *moment* d'exception – plutôt qu'un *état* appelé à durer, et c'est pour cette raison qu'il est à la fois moins dangereux et plus dangereux. Moins dangereux à court terme, car il cessera un jour prochain (on ne peut rester confiné à vie), mais plus dangereux à long terme, car il risque d'engendrer une désorganisation profonde de nos repères collectifs. Un tel dérèglement, au sens propre d'émancipation à l'égard de toute règle, cherche à échapper à la catastrophe, au risque de préparer celle d'après. La catastrophe, c'est lorsque différents régimes de légalité s'entrechoquent sans prévenir : c'est l'ensemble constitué du choc initial et de ses conséquences malheureuses qu'il faut alors considérer.

Le droit en arrêt maladie

Sur le plan juridique, la majorité des mesures qui affectent nos vies, à commencer par le confinement, semblent relever plus d'une immense

prescription médicale généralisée à l'ensemble de la population, que véritablement du droit[1]. Les protestations contre le confinement sont d'ailleurs très peu nombreuses, car tout le monde comprend que la liberté d'aller et venir soit quasiment suspendue lorsqu'elle accélère la propagation du mal au point de la rendre immaîtrisable. La pandémie nous suspend à une légalité absurde qui nous impose ses décrets illisibles dont tous les scientifiques du monde cherchent à percer les codes. Cette légalité nous propulse dans un registre originaire à ne pas confondre avec le fondamental : si le terrorisme remet en cause les fondements de l'association politique, la pandémie touche au socle biologique de nos existences.

Les mesures de confinement ne se situent pas sur le terrain juridique de la loi, même si leur non-respect entraîne une punition, ni même de la norme, qui se caractérise par sa durée parfois plus longue que celle des lois et qui est ancrée dans des manières de vivre anciennes (on parle ainsi de « normes sociales »). Les mesures actuelles se situent dans ce que les juristes appellent l'« état de nécessité », comme l'obligation vitale de se nourrir qui absout le vol. Elles n'ont d'autres limites que leur bien-fondé épidémiologique et notre capacité à les tenir. Ce quasi-infini est limité par le temps, car l'on sait qu'il sera temporaire, ce qui le distingue de la loi, qui est générale, et sans limitation de durée. Ces mesures, enfin, ne passent pas par la médiation de la discussion publique et du vote parlementaire. Pour Foucault, la biopolitique se caractérise avant tout par un régime de vérité[2], économique dans le néolibéralisme et aujourd'hui scientifique. Le normatif tend à se découpler de la loi naturelle, voire de la volonté politique, pour se confondre avec le cognitif.

Une économie sans rareté

Les mesures économiques prises en ce moment particulier conduisent à un constat identique. Alors que l'économie est une science de la gestion

1 - Il en va tout à fait différemment pour d'autres mesures, comme la prolongation de la détention provisoire, qui ont été à juste titre dénoncées par nombre de juristes.

2 - *« L'analyse de la biopolitique ne peut se faire que lorsque l'on a compris le régime général de cette raison gouvernementale dont je vous parle, ce régime général que l'on peut appeler la question de vérité, premièrement de la vérité économique à l'intérieur de la raison gouvernementale »* (Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979),* Paris, Gallimard/Seuil/Ehess, 2004, p. 24).

de la rareté, de la limite, qui prétend même être une science exacte, voici que le gouvernement les contourne. Le même qui prônait hier la rigueur budgétaire ouvre les vannes sans limites. Alors que le néolibéralisme, qui avait encore cours hier, recommandait à l'État de ne pas intervenir, la crise sanitaire amène l'État à faire volte-face en adoptant le comportement inverse : il doit absolument intervenir, et avec une générosité sans borne ou presque. Une telle illimitation porte la marque de la souveraineté, entendue comme capacité de s'affranchir de toute règle y compris de l'économie. Comme pour le droit, une nécessité supérieure ramène l'économie à sa véritable place. Le droit et l'économie sont tous les deux emportés dans un même mouvement, à la baisse pour les libertés et à la hausse pour l'argent public. Ces deux infinis doivent se lire ensemble : l'infini des prescriptions non juridiques et l'infini des subventions non économiques. Cet état d'urgence se caractérise moins par des mesures restrictives de liberté que par la sortie d'une problématique de la liberté, moins par telle ou telle mesure que par une sortie de tout dogmatisme économique.

Universel et nationaliste

Considérons à présent les relations internationales. Ce virus s'étend dans l'espace et, pour la première fois peut-être, nous donne l'occasion d'une expérience commune qui révèle un socle biologique commun insensible à toute condition sociale (même si cette pandémie a révélé des inégalités criantes dans son traitement) et à toute appartenance culturelle. *« L'objectivité de la science*, écrit Ricœur, *sans point de vue et sans situation, n'égalise les cultures qu'en neutralisant leur valeur*[3]. *»* Ce virus est à la fois très universel mais aussi très nationaliste. Il y a un lien entre les deux : c'est parce qu'il est susceptible d'affecter également tout le monde indistinctement qu'il réveille l'État, qui se pose comme communauté politique originaire.

Tout aussi extraordinaire est le décrochage entre l'action intérieure et les engagements internationaux. L'engagement du pronostic vital, c'est-à-dire de la mort, a conduit l'État à prendre des distances à l'égard de ses voisins, et notamment à fermer les frontières. Alors que la mondialisation

3 - Paul Ricœur, *Philosophie de la volonté II. Finitude et culpabilité 1. La symbolique du mal*, Paris, Aubier, 1960, p. 185.

imposait à chaque État d'être concurrentiel et attractif, que nous mettions avant toute autre considération les nécessités de la compétitivité internationale, de la course pour l'excellence et le respect du critère de 3 % pour gagner de la crédibilité, cet ordre de priorité s'est subitement inversé. L'État-nation est de nouveau au centre.

Ces trois exonérations des règles élémentaires du droit, de l'économie et de la géopolitique sont temporaires ; mieux, elles servent *in fine* les objectifs ultimes de ces trois domaines. L'État suspend le référent juridique du pacte politique entre lui et les citoyens, pour mieux l'honorer en quelque sorte, pour protéger leur vie ; sur le plan économique, il ouvre les vannes du Trésor public pour mieux préserver l'outil économique ; sur le plan géopolitique, il ferme les frontières en vue de relancer l'Europe sur des bases plus solides, du moins l'espère-t-il. Le pouvoir, en jouant la téléologie au détriment de la déontologie, manifeste son cœur absolutiste au sens étymologique (qui n'est pas tenu par les lois), en même temps qu'il fait ressortir la nécessité d'être contrôlé.

Un cruel moment de vérité

La pandémie nous a pris par surprise. On a réagi en nous cloîtrant, mais en confinant aussi l'État de droit, en suspendant les lois de l'économie, et en oubliant nos engagements internationaux. Nous sommes aujourd'hui encore sous l'effet de l'anesthésie de ce rapide séjour en apesanteur juridique, économique et géopolitique. Mais il y a fort à parier qu'à ce moment d'exception succédera un moment de vérité, à savoir un retour aux lois classiques de la politique, de l'économie et des relations internationales, peut-être encore plus impitoyables parce qu'elles se vengeront d'avoir été méprisées.

Commençons par la politique : le gouvernement devra répondre de sa gestion de la crise, ce qui est normal, et l'opinion ne sera pas tendre avec lui car elle sera tentée de lui faire payer l'addition de décennies de néolibéralisme. La crise, comme toujours, n'a fait que révéler des crises antérieures, les ressentiments accumulés. Stéphane Audoin-Rouzeau constate que ces crises profitent dans notre pays plutôt à la droite, voire

à l'extrême droite, ce qui fait craindre le pire[4]. Le remède politique lors du retour à la légalité politique risque d'être dévastateur.

S'agissant des lois de l'économie, après avoir beaucoup emprunté, il faudra bien rembourser cet argent, ce qui peut à terme nous affaiblir encore un peu plus. Il n'y a pas d'argent gratuit et la note sera salée. La crise à venir menace déjà et des pans entiers de notre vie collective peuvent en pâtir (notamment la culture).

S'agissant de la géopolitique, la crise risque d'accélérer les inégalités : ce qui est vrai en interne l'est également des nations. Certains pays s'en sortiront mieux que d'autres, on le voit déjà. On songe notamment, tout près de nous, à l'Allemagne qui risque de creuser le différentiel de puissance avec la France. C'est également vrai des grandes puissances qui auront peut-être des intentions prédatrices à l'égard de l'Europe. Celle-ci devra plus investir dans les budgets de défense qui sont les plus impopulaires et les plus improductifs.

L'enchaînement fatal de toutes ces conséquences – décrédibilisation de la parole politique, chômage de masse, retour du réalisme dans les relations internationales – risque de menacer la démocratie et de jeter un doute durable sur l'espoir d'une solidarité européenne à l'avenir, en dépit de toutes les bonnes paroles qui sont restées sans suite.

Pour une réanimation de la politique

Une fois le virus maîtrisé, ne nous attendons pas à des lendemains qui chantent. Ils pourraient bien être aussi angoissants que ce que nous venons de vivre. Ce n'est pas être pessimiste que de l'anticiper, cela invite au contraire à refaire de la politique. L'État-providence, puis l'endettement, avaient fini par faire oublier que la politique exige de faire des choix. Le monde néolibéral, qui s'est imposé avec arrogance après la chute du mur de Berlin, avait pris la suite de cette dépolitisation en réduisant toute politique à un calcul. Le voici bel et bien refermé sans savoir par quoi il sera remplacé, ni comment. Reconstruire un ordre est la tâche qui nous attend.

4 - Voir entretien avec Stéphane Audoin-Rouzeau, « Nous ne reverrons jamais le monde que nous avons quitté il y a un mois », *Mediapart*, 12 avril 2020.

Il est probable que les relations politiques internes resteront marquées par le souvenir de ce qui a été possible un jour, fût-il extraordinaire. *« Ce qui permet de rendre intelligible le réel*, écrit Foucault, *c'est de montrer simplement qu'il a été possible*[5]. *»* Cette parenthèse aura eu le mérite de montrer que la primauté du politique était possible en dépit de toutes les barrières que mettaient les engagements juridiques et les prétendus impératifs économiques. Pourquoi ce qui a été possible un jour ne le serait-il pas en temps ordinaire ? Ce moment d'exception va ainsi peser sur les projets qui émergent pour le jour d'après. Ils sont volontiers régressifs, en se concevant comme un « retour à… » (l'État-providence, la souveraineté, etc.), ou encore utopistes, comme si ce moment de suspension allait nous débarrasser définitivement des contraintes économiques. Il faut à l'évidence organiser le retour de l'État, mais tout en étant conscients de cette situation très tendue, et donc tenir compte du réel, des lois de l'économie, de la présence de nos voisins situés là où ils sont, sans perdre de vue notre idéal démocratique.

Reconstruire un ordre est la tâche qui nous attend.

Peut-être que, paradoxalement, la redécouverte du tragique que nous venons de faire y aidera. Cette crise a réintroduit la mort au cœur de nos sociétés, mais elle nous a obligés à méditer sur la disproportion monstrueuse entre un virus et les conséquences à proprement parler incalculables qu'il peut engendrer (ce qui prend en défaut le néolibéralisme qui voulait tout calculer). Elle nous a fait prendre conscience que ce qui devait bâtir notre prospérité a causé notre perte, que l'émancipation de la nature nous a paradoxalement trop rapprochés d'une nature dont nous avions oublié à quel point elle demeurait dangereuse : voilà l'inversion tragique. Le libéralisme avait aussi ringardisé tout idéal politique, jugé dangereux et condamné à dégénérer dans le totalitarisme pour un Hayek. L'époque qui vient de se refermer avait substitué à l'idéal politique le bonheur individuel ; elle avait réduit l'idée de liberté au périmètre d'une vie individuelle, confondu avec l'épanouissement. C'est tout cela qu'il faut changer dès maintenant, mais en se souvenant que ce n'est pas en niant les lois de la pesanteur que l'on a réussi à conquérir l'espace. C'est vrai de la physique comme de la politique.

5 - M. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, *op. cit.*, p. 35.